

Rapport public Parcoursup session 2025

CFPPA Grenoble Saint Ismier - Certificat de Spécialisation Agricole - Constructions paysagères - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

CFPPA Grenoble Saint Ismier - Certificat de Spécialisation Agricole - Constructions paysagères - en apprentissage (37143)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CFPPA Grenoble Saint Ismier - Certificat de Spécialisation Agricole - Constructions paysagères - en apprentissage (37143)	Jury par défaut	Tous les candidats	12	11	3

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Diplôme	Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 en rapport avec le paysage	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Appréciations	Bulletins des 2 dernières années de formation + fiche avenir	Très important
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Entretien	Entretien + Projet de formation motivé + appréciation du chef d'établissement : intérêt et connaissances de la formation et de la filière, adéquation du projet à la formation et aux débouchés	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Ne pas détenir les diplômes demandés au niveau des pré-requis

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les dossiers sont examinés par le chargé de recrutement et le coordo de la formation

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Venir impérativement aux Journées Portes Ouvertes afin de rencontrer les équipes et avoir des conseils pour le choix des entreprises

Signature :

Fabienne GARDERET-FAURE,
Chef d'établissement de l'établissement CFPPA
Grenoble Saint Ismier